PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

L'An deux mil vingt, le 3 septembre à dix-neuf heures,

Légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 27/08/2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents: 18 Nombre de votants: 18

Présents: Mmes Foucher, Coureaud, Pastureau, Garcia, Payet (arrivée à 19h25), Branco, Gault, Lecroq,

MM. Charrier, Jaubleau (arrivé à 19h45), Chaulet, Roussel (arrivé à 19h10), Didier, Legrel, Moioli, Lasserre, Malapeyre,

Bussy.

Absente excusée : Mme Larsonneur

Secrétaire: Mme Pastureau

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 2 juillet et de celui du 10 juillet 2020.

M. le Maire, avant de passer aux délibérations, propose de faire un point sur l'actualité communale et de revenir aussi sur les évènements de l'été.

Rentrée scolaire :

Mme Foucher informe le Conseil que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'effectif 2020-2021 au groupe scolaire Les Platanes est de 228 élèves pour 10 classes, soit 22-23 élèves par classe. 7 Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap ont été nommés cette année (presque 1 AESH par classe).

Suite à un appel d'offres pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire, c'est la société SOGERES qui a été retenue comme nouveau prestataire. Avec 1 repas BIO par semaine, 5 composantes sont proposées par repas au lieu de 4 auparavant ce qui revient plus cher à la commune mais pas aux familles (tarif inchangé). Il est surveillé le niveau de production de déchets jusqu'aux vacances de la Toussaint pour poursuivre la livraison de repas à 5 composantes ou bien revenir à 4.

La livraison du pain est assurée à tour de rôle dans la semaine par 4 boulangeries cavignacaises.

Pas de cas de COVID signalé et le protocole sanitaire de l'Education nationale est appliqué.

Le Maraîchage :

Les recettes s'élèvent à 4 508€ HT depuis le mois de juin. Une action anti gaspi a été montée pour le vendredi 28 septembre qui a permis de vendre tout le stock de concombres et de courgettes rondes à de nouveaux clients. Le groupement de cantines scolaires de Tauriac-Lansac a retenu la Régie agricole pour la livraison de légumes. 12 kg de tomates ont ainsi été livrés pour la rentrée puis tous les lundis matin, des légumes du moment seront livrés à Tauriac (démarche à suivre pour notre cantine scolaire).

Concernant le projet de vente de légumes par la Régie Domaine Yves Courpon sur le Marché du Jeudi, M. Legrel alerte sur la concurrence qui serait faite aux commerçants actuels.

L'aide de l'Europe dans le cadre des fonds LEADER a été confirmée et une convention va permettre d'obtenir un versement de 12 000€ pour l'exercice 2019-2020.

- Le Vignoble :

Ce mardi 1^{er} septembre 2020, les vendanges des vignes plantées en Sauvignon à Cézac ont été réalisées. 4 000 bouteilles de l'Epicier ont été livrées du millésime 2019.

Un rendez-vous à Blaye auprès du Directeur des Douanes en présence de M. le Comptable du Trésor a été très instructif et va permettre la création d'une régie de recettes pour la vente des légumes et du vin pour accepter le paiement par chèque et par Carte bancaire (pas de numéraire).

Le sous-seing concernant l'acte d'acquisition des vignes à Cézac va être signé mercredi 9 septembre prochain.

Par ailleurs, M. AUBERT consentirait à céder 4,5 HA de vignes situés au lieu-dit La Castignerie.

Un Conseil d'exploitation aura lieu jeudi 10 septembre 2020.

- Acquisition immobilière :

Le sous-seing pour l'acquisition des p'tits plaisirs a été signé le 24 août dernier. Un projet de Bar à Vin est à l'étude avec possibilité de vente des produits maraîchers.

Projet Bibliothèque :

Un appel d'offres a été lancé sur l'AMPA (enveloppe prévisionnelle de travaux du maître d'œuvre 70 000€ HT, début du chantier en novembre 2020).

- Vidéo-protection :

M. le Maire en compagnie de M. Legrel et du Garde-champêtre de la commune, a été reçu par la police municipale de Bordeaux le 23 juillet 2020 pour visiter les installations de la vidéo-protection de la ville.

54-2020 Changement de nom et de destination de la salle polyvalente

Avec le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux n°3311420J0010 en date du 24 août 2020, la première étape concernant la transformation de l'ancien restaurant scolaire de la salle polyvalente est lancée et va consister en l'aménagement du rez-de-chaussée pour accueillir les activités de l'association Familles Rurales et un bureau partagé (pour l'accueil d'autres associations) d'une part et par la division en deux salles à l'étage pour les activités associatives d'autre part.

Pour obtenir des aides du Département, il est proposé au Conseil de donner le nom de Maison des Associations à la salle polyvalente/restaurant scolaire, dans la logique de l'essentiel de son occupation à l'année par les associations locales.

La salle du bas continuera à être louée aux particuliers pour des fêtes familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- De nommer Maison des Associations la salle polyvalente/restaurant scolaire
- De prévoir de modifier la signalisation routière
- De charger le maire de toutes les démarches nécessaires à ce changement de nom

55-2020 Fixation des prix des productions agricoles

Avec la livraison prochaine des premières bouteilles de l'Epicier, il est de la compétence du Conseil municipal d'en fixer le prix de vente, suite aux orientations définies par le Conseil d'exploitation du 16 décembre 2019, comme suit :

- Prix public : 4,08€ HT soit 4,90€ TTC
 - Les remises suivantes :
 - Sur les volumes départ Chai : Achat de 2 cartons de 6 bouteilles : 1 bouteille offerte, Achat de 4 cartons : 2 bouteilles offertes...
 - Pour les professionnels (épiceries, drugstores, associations, GMS et restaurants) : remise de 33% sur le prix d'achat soit 2,73€ HT pour un prix de vente public minimum à 4,08€ HT

L'offre maraîchère du Domaine Yves Courpon s'inscrit dans l'offre en circuits courts de légumes sur son territoire aux particuliers comme aux professionnels.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'adopter la mise à jour des tarifs (voir tableau joint).

Enfin, une opération commerciale de liquidation de stocks de légumes (opération anti gaspi) a été mise en œuvre pour éviter de jeter la production (1€ le kg de courgette au lieu de 2€ et 1,5€ le lot de 4 concombres au lieu de 2,5€). Il est demandé au Conseil d'accepter la vente à prix réduits des stocks de légumes du Maraîchage.

M. le Maire précise que la commune fera l'acquisition de 400 bouteilles pour faire découvrir l'Epicier. 10 000 bouteilles de l'Epicier ont été vendues à l'enseigne Monoprix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- De fixer le prix de vente de la bouteille millésime 2019 de l'Epicier à 4,90€ TTC avec les remises ci-dessus définis.
- De fixer les prix de vente de la production maraîchère comme proposés dans le tableau joint,
- De valider les opérations de vente de stock de légumes à prix cassé pour éviter les rebuts
- De charger le maire de l'exécution de ces décisions, en particulier dans le suivi des stocks de produits viticoles et maraîchers

56-2020 DM1 BP RADYC:

- Vu l'opportunité de vinifier une partie de la vendange 2020 dans le chai de M. COTET;
- Vu les coûts de restructuration des vignes du Domaine en 2020 ;
- Vu le recrutement d'un tractoriste supplémentaire ;
- Considérant la réduction des investissements de l'exercice (pas d'acquisition d'un 2ème tracteur vigneron neuf) ; Il est proposé de retirer 50 000€ de prévision en investissement pour abonder la section de fonctionnement comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6021 : Matières consommables	0.00€	13 000.00 €	0.00€	0.00€
D-611 : Sous-traitance générale	0.00€	20 000.00 €	0.00€	0.00€
D-6132 : Locations immobilières	0.00€	7 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	40 000.00 €	0.00€	0.00€
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00€	10 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00€	10 000.00 €	0.00€	0.00€
D-023 : Virement à la section d'investissement	50 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	50 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	50 000.00€	50 000.00€	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	50 000.00€	0.00€
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	50 000.00€	0.00€
D-2188 : Autres	40 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€

Total INVESTISSEMENT	50 000.00€	0.00€	50 000.00€	0.00€
Total Général		-50 000.00€		-50 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la présente décision modificative budgétaire n°1 du budget 29200 Régie Agricole Domaine Yves Courpon

57-2020 Décision budgétaire modificative n°1 du CCAS

La balance d'entrée 2020 de la comptabilité du Comptable du Trésor public fait apparaître une différence de 0,64€ avec l'affectation du résultat 2019 soit 299,88 € au lieu de 299,24€, dû aux différences d'arrondis sur plusieurs exercices.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au conseil la modification budgétaire n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00€	0.00€	0.64€	0.00€
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00€	0.00€	0.64€	0.00€
D-2184 : Mobilier	0.64€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.64€	0.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	0.64€	0.00€	0.64€	0.00€
Total Général		-0.64 €		-0.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la présente décision modificative budgétaire n°1 du budget 24100 CCAS de CAVIGNAC

58-2020 Attribution de subvention de fonctionnement aux associations locales

Sur proposition de la commission Vie Locale, il revient au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme suit:

- Union Sportive Nord Gironde Omnisports de St Yzan de Soudiac : 300€ (500€ en 2019)
- Aide aux Devoirs : 400€ (400€ en 2019)
- Football Club de Cubnezais : 300€
- Ciseaux d'argent : 400€ (300€ en 2019)
- AJRVS: 400€ (400€ en 2019)
- FNACA St Savin: 300€ (300€ en 2019)
- ARAC : 300€ (300€ en 2019)
- Aéroclub de Marcillac : 100€ (50€ en 2019)
- Restos du Cœur : 300€
- Clowns et Stéthoscopes : 200€
- Association des Accidentés de la Vie (section FNATH du Blayais) : 200€
- Culture Sport St Savin : 80€
- Secours populaire de St André de Cubzac : 300€
- Association JSP de la Haute Gironde : 200€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Savin: 200€
- Eveil et partage : 500€

TOTAL: 4 480€ (Budget 2020: 15 000€)

Mme Coureaud indique que la subvention à l'association Aide aux Devoirs est à suspendre en fonction de son activité pour cette rentrée scolaire. Pour Cavignac Bicross Club (CBC), une demande avait été faite concernant une animation qui a été annulée en raison du COVID19. Par ailleurs, le CBC organise des portes ouvertes les samedis de septembre sur la piste de BMX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour les montants établis ci-dessus

M. Charrier et Mme Coureaud sollicite l'avis des élus du Conseil municipal concernant la réouverture des salles polyvalentes haut et bas aux associations pour une jauge supérieure à 10 personnes. En effet, si le marché doit se conformer à l'arrêté de Mme la Préfète de Gironde en date du 31 août 2020, que sur le city-stade, les mesures barrières doivent être scrupuleusement respectées, il revient au Maire de fixer par arrêté les conditions des pratiques associatives dans les salles polyvalentes de la Maison des Associations. L'avis favorable du Conseil concernant l'ouverture des salles à 25 personnes avec protocole sanitaire (nettoyage avant et après avec virucide des salles, masque obligatoire et listing des participants pour traçabilité) est adopté par 12 pour, 4 abstentions et 2 contre.

59-2020 Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 10-2018 en date du 18 janvier 2018 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE :

- De désigner à l'unanimité le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
 - M. CHARRIER Guillaume en qualité de titulaire
 - Mme FOUCHER Séverine en qualité de suppléante

60-2020 Mise à jour du tableau de la voirie communale

Chaque année la commune de Cavignac met en œuvre des opérations de classement et de déclassement du domaine public communal, ou de création de nouvelles voiries.

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé d'intégrer les voies, réseaux et espaces verts du lotissement Les Prairies de Musset dans la voirie communale, qui s'est concrétisé par acte notarié le 5 mars 2020.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L. 2334-1 à L 2334-23 ;
- Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,
- Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- Considérant la délibération du 19 décembre 2019 décidant l'intégration des voies du lotissement Les Prairies de Musset comme suit :
- Rue Lamartine d'une longueur de 400 m
- Rue Ronsard d'une longueur de 265 m
- Rue Verlaine d'une longueur de 47 m
- Impasse La Fontaine d'une longueur de 32 m
- Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 22 463 mètres linéaires (tableau joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le linéaire de voirie communale à 22 463 mètres linéaires.
- autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2021.

Décision n°7-2020 :

Conformément à la délibération du 11 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes : Pour la Commune :

- Devis de divers travaux de maintenance des bâtiments par Dom Service pour un montant de 807,48€ TTC
- Devis d'acquisition d'une enceinte portable avec ATM Services pour un montant de 490€ TTC
- Devis de gravillonnage des voies communales avec Dugas TP pour un montant de 5 136€ TTC
- Devis de réparation charpente et chéneau de l'école suite au dégât des eaux avec l'entreprise Thierry SOUC pour un montant de 720€ TTC.
- Devis de nettoyage des cheneaux de l'école suite au dégât des eaux avec l'entreprise Thierry SOUC pour un montant de 1 648,80€ TTC.
- Devis de réfection du plafond de la classe tournesol suite au dégât des eaux avec l'entreprise Corbelon pour un montant de 5 272,50€ TTC
- Devis pour fourniture d'un panneau d'affichage, de bancs dans la cour de l'école et de peinture de passge piéton avec SERI pour un montant de 5 888,40€ TTC
- Devis de fourniture de poteau galva et de fourreaux pour la signalisation routière avec SERI pour un montant de 1 076,47€ TTC
- Travaux sur la réserve incendie Rue de Bonin avec DUGAS TP pur un montant de 6 489,30€ TTC
- Pose de bordures de sécurité virage Route de la Nauve pour 1 686€TTC
- Devis pour la réfection de la reliure des registres de délibérations des années 1829 à 1990 et des arrêtés municipaux de 1921 à 1983 avec ART & RELIURE pour un montant de 1 691.58€ TTC
- Devis avec A2F Informatique pour l'achat de 2 ordinateurs ACER pour un montant de 2649,01€ TTC.

Pour la Régie agricole :

- Devis de fourniture de 5 630 pieds de vigne en Sauvignon blanc avec l'entreprise SARL Frères MERCIER pour un montant de 7 972,08€ HT
- Devis de prestation de plantation des pieds de vigne en Sauvignon blanc avec l'entrepriseVINOMATOS Lda pour un montant de 2 492,38€ HT
- Devis de réparation du tracteur Lamborghini par GUENON SAS pour un montant de 687,23€ HT
- Devis de fournitures diverses Fortet-Dufaud pour un montant de 5 313.68€ HT
- Devis de 599€ HT avec Métro pour l'achat d'une balance pour le maraîchage

- Devis de labour et d'épandage de fumier avec Entreprise J. MILIN pour 2 515€ HT
 Devis d'acquisition de matériel d'occasion (Bennes à vendage élévatrices et Epandeur à fumier pour vignes) avec M. COTET pour un montant de 4 700€ HT
 Devis d'acquisition d'une rogneuse hydraulique avec M. COTET pour un montant de 3 000€ HT

- Devis d'acquisition d'un garde vin fibre de 50HL avec le Domaine de Fortin les Resinets pour un montant de 2 000€ HT Contrat de location d'un chai de vinification pour la récolte 2020 des vignes situées à Cézac avec M. COTET pour un montant de 10€ HT par hectolitre récolté et déclaré

Décision n°8-2020 :

Conformément à la délibération de la commission de la commande publique en date du 18 août 2020, il a été signé un contrat de fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire de CAVIGNAC, à partir du 1er septembre 2020, avec la société SOGERES SAS pour une durée de 1 an, renouvelable 1 an de manière expresse.

Les prix sont les suivants :

	Montant HT	Montant TVA %	Montant TTC
Repas Maternelle	3.23€	0.177€	3.41€
Repas Elémentaire	3.43€	0.188€	3.62€
Repas Adultes	3.63€	0.199€	3.83€
Goûter	0.73€	0.040€	0.77€

Les élus arrêtent les dates des différentes commissions. Il est remis à chaque élu une bouteille de l'Epicier millésime 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance Rose-Mai PASTUREAU

Le Maire Guillaume CHARRIER